AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-1-3-78420890

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Regisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 105 - (4/78) 24 FEVRIER 1978

CAMPAGNOLS

Les piègeages effectués en décembre-Janvier dans les différents secteurs traditionnels de la région Poitou-Charentes nous ont permis d'évaluer les différentes populations de campagnols, leur indice de reproduction et leur répartition dans les cultures.

Les résultats de ces piègeages sont consignés dans le tableau ci-joint . Les densités moyennes par secteur sont moyennes à fortes et très élevés dans certains milieux en cultures, notamment les prairies artificielles, les cultures fourragères, les colzas et les refuges. Les populations sont généralement assez jeunes,nées en Octobre-Novembre. La reproduction a été très faible en décembre après les froids de fin Novembre sauf toutefois dans le Sud Deux-Sèvres et la région de VOUHARTE (16) où elle s'est maintenue à un niveau assez élevé. La reprise de la reproduction a été générale en Janvier sur l'ensemble de la région.

Les niveaux sont supérieurs à ceux atteints en 1977 et l'indice de reproduction légèrement inférieur.

Par ailleurs les prospections effectuées à la demande d'agriculteurs dans des régions généralement peu propices aux pullulations de campagnols : Gâtines des Deux-Sèvres, régions de St SAVIN et de CHARROUX dans la Vienne, région de LA ROCHEFOUCAULD et CONFOLENS en Charente ont montré la présence localisée de populations élevées.

Le danger de pullulation au printemps est donc prévisible et se manifestera si aucun incident climatique ne vient anéantir ou fortement freiner la reproduction.

La lutte contre les campagnols devra donc être réalisée avant la reprise de la végétation et de la reproduction généralisée des campagnols (soit généralement avant la fin Mars). Elle devra intervenir dans les secteurs les plus menacés et localement partout où la densité des milieux favorables à la multiplication des campagnols (cultures fourragères, prairies artificielles, refuges) est importante.

La lutte sera rendue obligatoire par arrêtés préfectoraux dans l'ensemble de la Vienne et des Deux-Sèvres et dans les secteurs menacés des Charentes. Elle sera réalisée au moyen d'appâts à base de blé traité au chlorophacinone à la dose de 0,0075 % (1 litre de produit commercial pour 33 Kg de blé). Les appâts sont alors épandus au semoir, en lignes espacées de 5 m. à raison de 15 à 20 Kg de grains traités à l'hectare.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser soit au Service de la Protection des Végétaux

- POITIERS "La Fenêtre Nord" Route de Vasles BIARD 86000 POITIERS Tél. 88.35.55
- NIORT 2, Avenue Bujault 79000 NIORT Tél. 24.80.56
- COGNAC 69, rue de Bellefonds 16100 COGNAC Tél. 82.18.56
- LA ROCHELLE B.P. 510 17021 LA ROCHELLE Tél. 34.93.60 2, Avenue de Fétilly

.../... P.317

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur Gérant : P. JOURNET

soit aux Fédérations départementales des Groupements de défense contre les Ennemis des Cultures :

- POITIERS "La Fenêtre Nord" Route de Vasles BIARD 86000 POITIERS Tél. 88.35.55
- NIORT 68, rue Alsace Lorraine 79000 NIORT Tél. 24.76.75
- ANGOULEME Lycée Agricole de l'Oisellerie 16400 LA COURONNE Tél. 97.23.75
- LA ROCHELLE (B.P. 510) 17021 LA ROCHELLE Tél. 34.93.60 D.D.A. 2, Avenue de Fétilly

DENSITES en ANIMAUX /Ha

SECTEURS et DATES de PIEGEAGE		MOYENNE par SECTEUR	REFUGES	PRAIRIES NATURELLES	PRAIRIES ARTIFIC.	LABOURS CEREALES
VIENNE						
PLEUMARTIN	5-10 Déc.	370	460	430	625	115
GENCAY	12-17 Déc.	100	170	70	175	20
CHAUNAY	19-23 Déc.	110	250	165	160	55
LUSIGNAN-St SAUVANT	2-6 Janv.	130	270	150	195	35
CHARENTE						
RUFFEC	9-10 Janv.	75	130	75	135	45
VOUHARTE		(Malgré la lutte entreprise en Décembre-Janvier, les populations restaient très élevées à la date du 16 Janvier)				

SECTEURS et DATES de PIEGEAGE		MOYENNE par SECTEUR	REFUGES	PRAIRIES NAT.& ARTIF.	CULTURES FOURRAGERES	LABOURS CEREALES
CHARENTE-MARITIME						
SURGERES	9-14 Janv.	100	218	136	33	16
LOULAY	16-21 "	80-90	224	168	30	18
AULNAY	23-28 "	100	80	210	54	69
DEUX-SEVRES						
ECHIRE	29 Nov/3 Déc.	140	260	210	90	10
VILLIERS	5-9 Déc.	115	320	190	80	20
BRIOUX-SUD	12-16 "	260	450	400	420	35
BRIOUX-NORD	19-23 "	175	450	250	200	25
ROM	2-6 Janv.	190	400	300	330	25
USSEAU	9-13 "	180	520	230	210	45
BEAUVOIR	16-21 "	190	540	330	110	20
THOUARS	23-27 "					
NORD		120	280	210	65	10
SUD		100	100	210	120	0

.../...

/ VIGNE /

ESCA ou APOPLEXIE de la VIGNE

Cette maladie a montré une très nette recrudescence l'année dernière, aussi bien dans le vignoble des Charentes que dans le Haut-Poitou. Elle se manifeste soit par la mort brutale du cep en été ("apoplexie"), soit par un dépérissement plus lent qui attire moins l'attention. Il faut donc y prendre garde et mener activement la lutte.

Les pulvérisations d'arsénite de sodium (à 1250 g. d'arsenic/hl) sont très efficaces si on les réalise avec soin : travailler si possible avec un appareil à lance en mouillant abondamment les plaies de taille. Traiter par beau temps sec en attendant une dizaine de jours après la taille, mais avant toute manifestation du débourrement pour éviter les risques de phytotoxicité.

L'emploi de l'arsenite de soude (produit très toxique) exige le respect des précautions d'usage : traiter par temps calme, porter des gants et des vêtements imperméables; ne pas fumer ni manger en cours de travail ...).

EXCORIOSE de la VIGNE

Le traitement de prédébourrement doit constituer la base de la lutte dans les vignes très contaminées. On peut employer :

- l'arsenite de soude (625 g d'arsenite/hl), les précautions d'emploi restant les mêmes que pour l'esca bien que la dose efficace soit plus faible.
- les huiles jaunes; qui ont en outre une efficacité non négligeable vis-à-vis de l'acariose.
- les colorants nitrés

D'une façon générale, il est nécessaire de bien mouiller la base des sarments.

/ POIRIERS /

PSYLLES du POIRIER

Conformément aux indications de notre bulletin du 1er février, réaliser rapidement l'intervention aux huiles jaunes dans les vergers infestés.

/ PECHER /

CLOQUE du PECHER

Surveiller attentivement les premières manifestations du débourrement des pêchers. Le temps très doux et les pluies chaudes de ces derniers jours sont favorables à l'éclatement des bourgeons et à leur contamination précoce. Bien protéger les bourgeons dès le stade "pointe verte", et renouveler éventuellement ce traitement.

/ COLZA /

CHARANCONS de la TIGE

Depuis plusieurs années, ces insectes sont de moins en moins nombreux dans notre région, sauf peut-être dans quelques secteurs très localisés de Charente. Actuellement, bien que le temps doux soit très favorable, les captures dans les cuvettes jaunes sont pratiquement nulles.

En conséquence, il n'y a pas lieu de traiter actuellement.
Des indications complémentaires seront données dans un prochain bulletin et sur les répondeurs téléphoniques.

P. 318

.../...

/ REPONDEURS AGROMETEOROLOGIQUES /

Certains des répondeurs téléphoniques qui donnent habituellement les prévisions météorologiques vont à nouveau diffuser des renseignements à l'usage des agriculteurs. Ces messages vont inclure trois sortes de renseignements :

1/ les prévisions météorologiques à moyen terme (3-4 jours au plus) qui sont élaborées deux fois par semaine (lundi et jeudi) et actualisées chaque jour par la METEOROLOGIE NATIONALE.

2/ des conseils que fournissent les CHAMBRES d'AGRICULTURE à propos de fertilisation, date de semis, dates de fenaison, conseils aux irrigants, ... etc.

3/ la situation phytosanitaire et les conseils de traitements du SERVICE de la PROTECTION des VEGETAUX.

Les informations fournies par les Chambres d'Agriculture et la Protection des Végétaux seront enregistrées une fois par semaine, le MARDI APRES-MIDI, et actualisées seulement si nécessaire en fin de semaine (jeudi)

Contrairement à l'année dernière, ces répondeurs fonctionneront en permanence et non pas simplement deux après-midi par semaine pour certains.

Nous vous demandons de bien prendre note des numéros de téléphone, certains d'entre eux ayant été modifiés.

CHARENTE	COGNAC	82.65.43	ANGOULEME	95.81.98
	RUFFEC	31.05.94	BARBEZIEUX	78.05.87
CHARENTE-MARITIME	LA ROCHELLE	41.17.11	SAINTES	93.13.33
	MARENNES	85.06.00	MIRAMBEAU	49.60.82
DEUX-SEVRES	PARTHENAY	64.10.94		
VIENNE	POITIERS	88.93.00		

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes" :

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 24 Février 1978 - Précédente Note: Bulletin n° 104 - 20.2.78

N° de papier de presse : 535 AD